

Conseil Municipal du 04 octobre 2021

Ordre du jour

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET :

- 1- **Convention d'occupation du domaine public – Mise à disposition d'une Grange – Autrement Classique & Maison du Piano Historique**
- 2- **Approbation du pacte de gouvernance de la CCBLP**
- 3- **Approbation des statuts modifiés de la CCBLP**
- 4- **Participation à l'étude relative à la compétence « eau » menée par la CCBLP**
- 5- **Acceptation d'un leg d'œuvres d'art – Mr SOUVIGNY**
- 6- **Attribution de bons de Noël pour les enfants du personnel communal**

Rapporteur : 1^{re} Adjointe aux Finances, Valérie VICHERAT :

- 7- **Décision modificative n°2**
- 8- **Admission en non valeur**
- 9- **Annulation de la délibération n°2018-86 relative au bail avec Orange SA**
- 10- **Conclusion du bail TDF**
- 11- **Demande d'exonération de loyer – Mme POUPAT**
- 12- **Attribution d'une subvention exceptionnelle – webradio RN7**

Rapporteur : 4^e adjoint aux Travaux et à la Sécurité, Laurent LHOSTE :

- 13- **Convention d'utilisation du gymnase Jean Zay (Chalette s/ Loing)**

Rapporteur : 2^e Adjoint au Tourisme et aux Commerces, Alain CHARMETANT :

- 14- **Convention d'occupation du domaine public – mise à disposition d'un bâtiment public rue des près gris – Mr JOUBERT**

Rapporteur : 5^e Adjointe aux Affaires Scolaires et Sociales, Jacqueline LAURENT :

15- Adoption de la charte des bénévoles pour l'aide aux devoirs

16- Modification des règlements pour les services périscolaires et extra scolaires

Rapporteur : 3^e Adjointe à l'Aménagement du territoire et à l'Urbanisme, Kiné NIANG :

17- Approbation du rapport annuel relatif à la DSP de l'eau

18- Approbation du RPQS 2020 service « eau »

19- Approbation du RPQS 2020 service « SPANC »

20- Prise en charge d'une extension électrique pour un permis de construire – Mr BERDJAOU

21- Acceptation d'un leg – Mme CHABERGE

Rapporteur : 7^e Adjointe aux Affaires Culturelles et à l'Animation, Edwige SIGNORET :

22- Convention cinémobile 2022 – 2024

08 octobre 2021

CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 04 octobre 2021

Application de la loi du 6 février 1992

L'an deux mil vingt et un, le quatre octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt sept septembre, s'est réuni à la Mairie de Briare-le-Canal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur COQUILLET Jean-François, Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Madame LAVARENNE Monique ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur MOURAUX Michel ; Monsieur GHALI Ted-Fernand ; Madame BOURDIAU Linette ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur LE DEM Philippe ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Madame LECLERC Sylvie.

Absents

Monsieur de COURCEL Dominique (arrivée 18h18)

Absents excusés :

Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur GARDINIER Frédéric.

Procuration a été donnée à :

Madame GUINAND Alexandra donne pouvoir à Madame SIGNORET.
Monsieur GARDINIER Frédéric donne pouvoir à Monsieur de COURCEL Dominique.

Madame GABRIEL a été nommée secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 juin 2021

Adoption du procès verbal de la séance du 14 juin 2021.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

Le Maire donne lecture des actes effectués dans le cadre de ses délégations.

Décision n°2021-29 : Notification marché reprises de concessions funéraires

Décision n°2021-30 : Avenant N°1 Accord-cadre N°2021-0014-1 relatif au lot N°1 service d'infogérance informatique (Modification de la répartition du seuil maximal en fonction des années sans incidence financière sur le montant total)

Décision n°2021-31 : AMO pour la restauration scolaire MAPA N°2021-0010 – Notification marché

Décision n°2021-32 : Notification MAPA 2021-0013 pour les travaux de création de 3 places de parking rue des Vergers et Boulevard Buyser – Marché ordinaire notifié à COLAS CENTRE OUEST

Décision n°2021-33 : Notification MAPA 2021-FCS-0003 pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires – Accord cadre à bons de commande notifié à CONVIVIO (86)

Décision n°2021-34 : Notification AMO Vidéoprotection – attribution de marché suite au non affermissement de la tranche optionnelle 2

Décision n°2021-35 : Tarifs ALSH

Décision n°2021-36 : Demande de subvention – plan de relance « continuité pédagogique »

Décision n°2021-37 : Demande de subvention – plan de relance numérique dans les collectivités

Décision n°2021-38 : Contrat création et gestion d'une marketplace – UTOPIA

Décision n°2021-39 : Notification Accord cadre à bons de commande N°2021-0018 pour les travaux de signalisation horizontale marquage routier – SIGNALISATION DU VAL DE LOIRE

Décision n°2021-40 : MAPA 2016-10 Assurance « Dommages aux biens » - Avenant de prolongation d'un an avec la société SMACL

Décision n°2021-41 : Délivrance d'une concession dans le cimetière du Canal – (DURAND)

Décision n°2021-42 : Délivrance d'une concession dans le cimetière du Canal – (PAURON)

Décision n°2021-43 : Délivrance d'une concession dans le cimetière du Canal – (SOUBAIGNE)

Décision n°2021-44 : Délivrance d'une concession dans le cimetière du Canal – (ROTHMULLER)

Décision n°2021-45 : Modification des tarifs de la Maison St Jean

Décision n°2021-46 : Signature du contrat territorial de relance et de transition écologique du pays du giennois.

Synthèse des délibérations inscrites à l'ordre du jour

1 – Convention d'occupation du domaine public – mise à disposition d'une Grange – Autrement Classique et Maison du Piano Historique

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention tripartite entre la Mairie et les associations, Maison du Piano Historique et Autrement Classique.

2 – Approbation du pacte de gouvernance de la CCBLP

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet de pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye.

3 – Approbation des statuts modifiés de la CCBLP

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET

18h18 arrivée de Monsieur de COURCEL.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les statuts modifiés de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye.

4 – Participation à l'étude relative à la compétence « eau » menée par la CCBLP

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré par 9 voix pour et 20 voix contre (Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur COQUILLET Jean-François, Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Madame LAVARENNE Monique ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame GUINAND Alexandra),

REFUSE la participation à l'étude relative au transfert de la compétence eau, menée par la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye.

5 – Acceptation d'un leg d'œuvres d'art – Mr SOUVIGNY

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE le leg d'œuvres d'art de Monsieur SOUVIGNY.

6 – Attribution de bons de Noël pour les enfants du personnel communal

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET

Le montant pour 55 enfants s'élève à 2 475 euros.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à offrir des bons d'achat d'un montant de 45 euros dans les conditions précitées.

7 – Décision modificative n°2

Rapporteur : 1re Adjointe aux Finances, Madame Valérie VICHERAT

En section d'investissement :

La décision modificative se compose de modifications ou d'ajouts de montants liés à des évènements non prévus lors de l'élaboration du budget.

La mise en place d'une solution marketplace en faveur des commerçants pour 21 360 € subventionnée à hauteur de 17 088 €, la refonte du site internet et la mise en place d'une GRC (gestion des relations avec les citoyens) pour 21 000 €, subventionnée à 14 000 €. Le budget prévoyait 0 € (2051) et 0 € en recette (1311 et 1318).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

D'adopter l'ouverture des crédits supplémentaires et les virements de crédits présentés et regroupés sous la décision modificative n°2

De charger Monsieur le Maire de transmettre au Comptable Public la présente délibération pour sa prise en charge.

8 – Admission en non valeur

Rapporteur : 1re Adjointe aux Finances, Madame Valérie VICHERAT

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur de créances pour un montant de 854.60 €. Plus précisément, 813€ proviennent de la taxe de séjour non réglée de la part d'une entreprise faisant suite à un dépôt de bilan.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de se prononcer favorablement sur l'admission en non-valeur de créances pour un montant de : 854.60 € sur le budget de la Ville et d'imputer la dépense pour l'exercice 2021 selon la répartition suivante : 854.60 € sur l'article 6541 (créances admises en non-valeur), fonction 01.

9 – Annulation de la délibération 2018-86 du 20 septembre 2018

Rapporteur : 1^{re} Adjointe aux Finances, Madame Valérie VICHERAT

Suite à l'étude réalisée par SASU JFG CONSULTING, il s'avère que la délibération prise en 2018 acceptant le renouvellement du bail avec ORANGE SA présente un risque de perte de recettes communales.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'annuler la délibération 2018-86 autorisant le Maire à signer la convention susmentionnée, pour ensuite permettre à la Municipalité de renégocier les clauses financières.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'annulation de la délibération du 20 septembre 2018.

AUTORISE le Maire à signer le contrat concerné et tous documents se rapportant à cette affaire.

10 – Conclusion du bail TDF

Rapporteur : 1^{re} Adjointe aux Finances, Madame Valérie VICHERAT

Il est proposé au conseil municipal de conclure un nouveau bail avec TDF concernant l'exploitation d'une parcelle communale. Il s'agit de l'exploitation de pylônes et de l'installation des stations radioélectriques qui s'y rattachent.

La redevance actuellement perçue par la Commune est de 4 100 euros. Le nouveau bail envisagé prévoit une redevance de 10 000 euros minimum, majorée par l'arrivée de tout nouveau client sur le site.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la conclusion d'un nouveau bail avec TDF.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le bail,

AUTORISE le Maire à signer le contrat concerné et tous documents se rapportant à cette affaire.

11 – Demande d'exonération de loyers – Mme POUPAT

Rapporteur : 1re Adjointe aux Finances, Madame Valérie VICHERAT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la demande d'exonération de loyers de Madame POUPAT sur la période évoquée pour un montant total de 611.48 €uros.

12 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à la webradio RN7

Rapporteur : 1re Adjointe aux Finances, Madame Valérie VICHERAT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 euros à la webradio RN7.

13 – Convention d'utilisation du gymnase Jean Zay (Chalette s/ Loing)

Rapporteur : 4^e Adjoint aux Travaux et à la Sécurité, Monsieur Laurent LHOSTE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'utilisation du gymnase Jean Zay pour les formations de la police municipale.

14 – Convention d'occupation du domaine public – mise à disposition d'un bâtiment communal rue des près gris – Mr JOUBERT

Rapporteur : 2^e Adjoint au Commerce et au Tourisme, Monsieur Alain CHARMETANT

La municipalité propose une convention de mise à disposition à titre gracieux jusqu'à la fin de l'année 2021. Ensuite, une nouvelle convention incluant une redevance devra être conclue pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la société Station Location Loisirs.

15 – Adoption de la charte des bénévoles pour l'aide aux devoirs

Rapporteur : 5^e Adjointe aux Affaires Scolaires et Sociales, Madame Jacqueline LAURENT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte la charte des bénévoles pour l'aide aux devoirs.

16 – Modification des règlements intérieurs des services périscolaires et extra scolaires

Rapporteur : 5^e Adjointe aux Affaires Scolaires et Sociales, Madame Jacqueline LAURENT

Les règlements ont été modifiés au niveau des horaires pour mieux répondre aux besoins des familles.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les modifications des règlements intérieurs des services périscolaires et extra scolaires.

17 – Approbation du rapport annuel relatif à la DSP de l'eau

Rapporteur : 3^e Adjointe à l'Aménagement du Territoire et à l'Urbanisme, Madame Kiné NIANG

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel relatif à la DSP de l'eau.

18 – Approbation du RPQS 2020 du service « eau »

Rapporteur : 3^e Adjointe à l'Aménagement du Territoire et à l'Urbanisme, Madame Kiné NIANG

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le rapport sur prix et la qualité du service de l'eau.

19 – Approbation du RPQS du service SPANC

Rapporteur : 3^e Adjointe à l'Aménagement du Territoire et à l'Urbanisme, Madame Kiné NIANG

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE du RPQS du service SPANC.

20 – Prise en charge d'une extension du réseau électrique pour un permis de construire – Mr BERDJAOUJ

Rapporteur : 3^e Adjointe à l'Aménagement du Territoire et à l'Urbanisme, Madame Kiné NIANG

Le terrain nécessite un renforcement du réseau d'électricité selon l'avis de ENEDIS en date du 24 juin 2021, pour un montant de 3 137,40 € HT.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTÉ la prise en charge de l'extension du réseau électrique.

21 – Acceptation d'un leg – Mme CHABERGE

Rapporteur : 3^e Adjointe à l'Aménagement du Territoire et à l'Urbanisme, Madame Kiné NIANG

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTÉ le leg de Madame CHABERGE.

22 – Convention cinémobile 2022 – 2024

Rapporteur : 7^e Adjointe à l'Animation et aux Affaires Culturelles, Madame Edwige SIGNORET

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec CICLIC Centre Val de Loire (2022-2024).

19h30 le Maire lève la séance.

Signé le 8 octobre 2021

Le Maire



[Handwritten signature]

Pierre-François BOUGUET